

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DEVE 1063** Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Udé (Urbanisme et Démocratie) (14e), pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain supplémentaire à usage de jardin partagé.

#### **Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le délibéré du conseil de Paris en date des 7, 8 et 9 juillet 2014 autorisant la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association Udé (Urbanisme et Démocratie), mettant à sa disposition une parcelle de terrain à usage de jardin partagé ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer avec l'association Udé (Urbanisme et Démocratie), dont le siège social est situé 28 rue des Thermopyles (14e), l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire sise 6 rue des Thermopyles à Paris 14e pour un usage de jardin partagé ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Urbanisme et Démocratie », 28 rue des Thermopyles 75014 Paris, un avenant à la convention du 21 juillet 2014 pour la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain de 112 m<sup>2</sup> située 6 rue des Thermopyles à Paris 14e.